
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement des règles de stationnement applicables sur le **côté nord de l'avenue Lajoie** par les suivantes :

- En ajoutant, à l'alinéa 2), les mots « sur la partie comprise entre les avenues Outremont et Stuart : », en retirant les mots « stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1 du 1^{er} décembre au 31 mars. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le mardi, du 1^{er} avril au 30 novembre » et en ajoutant les mots, après le mot « Stuart », les mots « arrêt interdit en tout temps; »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 JUIN 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	02 mai 2023
Adoption du premier projet de règlement :	02 mai 2023
Adoption du règlement :	06 juin 2023

Dossier 1235069020

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA23 16 OXXX
DU 06 JUIN 2023